OBJECTIFS

La « Charte Entreprises » du Plan Rhône-Saône a pour but d'inciter les entreprises et zones d'activités à s'appuyer sur des leviers et des bonnes pratiques pour faciliter la réalisation de leurs projets et actions situés en zone inondable.

Cette charte constitue un cadre d'échanges et répond à la nécessité de :

- faciliter les démarches des activités économiques auprès des services de l'administration,
- rendre qualitatifs les projets et actions menés pour réduire la vulnérabilité des entreprises,
- favoriser l'intégration des projets dans un territoire plus large que celui de la zone d'activités, pour mieux faire face collectivement au risque d'inondation.

Cette **charte** fait partie d'un kit qui comprend également une **plaquette** d'information et un **guide pratique**.

La charte vise à favoriser la résilience des activités économiques et des zones d'activités face au risque d'inondation par la création de synergies entre elles.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat Général
pour les affaires régionales
Mission bassin, environnement
et développement durable

33, rue Moncey 69 003 LYON

MISE EN ŒUVRE

La charte est signée tous les trois ans entre les acteurs parties prenantes de la gestion du risque d'inondation et une zone d'activités ou un groupement d'entreprises. Avant signature, une réunion peut être organisée entre les signataires de la charte.

Cette réunion est l'occasion de faire le bilan sur les actions réalisées en matière de prévention pour aller dans le sens d'une amélioration continue de la sécurité.

SIGNATAIRES

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE SONT*:

- · le préfet du département,
- · la commune concernée,
- toute entreprise hors ZA exposée,
- ullet l'acteur gestionnaire de la ZA,
- tout acteur relais des activités économiques (club d'entreprises, etc.).

* Liste donnée à titre indicatif.



CHARTEENTREPRISES



PRÉAMBULE

Des fleuves aménagés, des crues possibles

Le Rhône a été fortement aménagé par l'homme pour les besoins de la navigation, de la maîtrise des inondations et de l'exploitation de son potentiel hydroélectrique : 20 aména-

gements hydroélectriques et plusieurs centaines de kilomètres de diques de grande taille ont artificialisé le lit du Rhône. Mais les inondations de 2002 et 2003 rappellent qu'un événement catastrophique reste toujours possible.

La Saône a également été chenalisée : perrés, dragages et petits barrages à clapets. Cependant, la faiblesse de sa pente rend son exploitation hydroélectrique secondaire, et les petites digues qui la bordent ont un intérêt essentiellement agricole, n'empêchant que les débordements annuels. De fait, aucun ouvrage ne permet de « gérer » réellement le déroulement d'une crue supérieure à la crue annuelle. Ses crues les plus importantes remontent aux années 1981 à 1983, la crue de mars 2001 étant la dernière à avoir rappelé que ses inondations pouvaient également provoquer des dégâts dans les zones urbaines.

Accompagner le développement économique

Une actualisation des dommages liés aux crues du Rhône et de la Saône a mis en évidence le poids très important des enjeux économiques dans les coûts de l'inondation :

129 M€ pour une crue fréquente et 4,2 Md€ pour une crue forte sur le Rhône

100 M€ pour une crue fréquente et 1,4 Md€ pour une crue forte sur la Saône

Il est primordial d'encourager et d'accompagner les acteurs économiques dans la réduction de la vulnérabilité de leurs activités face aux inondations, par une information ciblée sur leur exposition au risque, et par des mesures à la fois organisationnelles et structurelles. Pour cela, les démarches institutionnelles développées dans le cadre du Plan Rhône-Saône visent le soutien des acteurs relais de proximité, légitimes à s'adresser au monde professionnel. Elles visent notamment la production de documents supports pour sensibiliser les entreprises exposées.

Contribuer à la résilience des territoires

Les enjeux de développement durable et le besoin de préserver les espaces naturels et agricoles renforcent la pression foncière. Il est essentiel dans ce contexte que les projets

envisagés contribuent à la limitation des conséquences d'une inondation et ainsi à la résilience des territoires.

VOLET

« ZONE D'ACTIVITÉS »

MAITRISER L'URBANISATION

Anticiper les aménagements

Dans le cadre d'aménagements de zones d'activités nouvelles, ou dans le cas de travaux réalisés par une entreprise, s'appuyer sur les compétences de bureaux d'études qualifiés permet d'identifier les mesures techniques et organisationnelles adaptées. Des réunions de travail intermédiaires sont à prévoir en amont des projets pour faire face au risque d'inondation.

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE **DE PRÉVENTION**

Se relier aux dispositifs de gestion de crise existants

Prendre connaissance des différents plans de protection face aux risques d'inondation contribue à assurer leur cohérence entre eux et favorise une **gestion coordonnée** de la crise.

Établir une stratégie globale de prévention et de protection

Établir une **stratégie globale** face au risque d'inondation contribue à soutenir les entreprises dans leurs démarches. Cette stratégie se traduit notamment par la réalisation d'un plan mutualisé de protection.

Afficher les risques dans la zone d'activités

L'affichage des risques et des consignes ainsi que l'utilisation de repères de crue témoignent de la prise de conscience du niveau d'exposition de la zone d'activités aux risques en présence.

DIFFUSER L'INFORMATION

Questionner les entreprises sur leur situation face au risque d'inondation

Les entreprises ont un rôle à jouer. Il convient de s'assurer qu'elles se sont engagées dans une démarche de réduction de la vulnérabilité. Quelques questions ciblées permettent de le vérifier.

Rappeler que le risque 0 n'existe pas

Le risque 0 n'existe pas. Cette indication est nécessaire et passe par des pigûres de rappel sous la forme de messages d'information à des moments pertinents. Ces derniers visent à inciter les entreprises à prendre des mesures de protection et de prévention.

Relayer l'information sur les dispositifs financiers du Plan Rhône-Saône

Les acteurs relais s'assurent de faire connaître les ressources financières mobilisables à destination des entreprises. Le Plan Rhône-Saône met en particulier à disposition des moyens dédiés aux entreprises de moins de 20 salariés pour informer, former et prendre des mesures de réduction de la vulnérabilité

Intégrer le risque dans l'accueil de nouveaux arrivants

L'information des nouveaux arrivants sur la présence du risque d'inondation et les moyens d'y faire face est indispensable. La gestion du risque d'inondation devient dès lors un vecteur d'**intégration** supplémentaire dans la zone d'activités.

MAÎTRISER L'URBANISATION

Consulter les documents en amont des projets

« ENTREPRISES »

VOLET

La réussite d'un projet de construction en zone inondable passe par la **consultation des** services concernés le plus en amont possible des projets. Cela permet de mieux intégrer les prescriptions techniques et réglementaires. Participer à des réunions d'information

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE PRÉVENTION

Rassembler les documents nécessaires pour informer, former, prendre des mesures de protection

> Une entreprise résiliente s'engage à rechercher les informations sur les risques en présence et les mesures pour y faire face. Des sites internet dédiés fournissent les informations de base à connaître : le DICRIM, le PPR, etc. Les services des acteurs relais (CCI, chambres d'agriculture, etc.) sont également à l'écoute pour aider à intégrer les dispositions relatives aux risques dans les politiques de sécurité de chaque entreprise.

RÉALISER DES ACTIONS CONCRÈTES

Coopérer avec les entreprises voisines face aux risques

Il est pertinent de faire connaissance avec **ses voisins** et de communiquer à froid sur les besoins d'aide éventuels en cas de crise.

sur le risque d'inondation

Il est indispensable de participer à l'une d'entre elles au moins une fois par an. Elles sont généralement organisées par les gestionnaires des zones d'activités et d'autres acteurs relais (chambres consulaires, association de prévention des risques, etc.).

S'engager pour la sécurité en prenant des mesures adaptées

Pour faire face au risque d'inondation, des mesures organisationnelles et de réduction de la vulnérabilité du bâti peuvent s'avérer indispensables. Leur financement nécessite d'être anticipé.

Échanger les bonnes pratiques : ce qui marche, j'en parle autour de moi

Une manière efficace de prévenir le risque consiste à relayer l'information autour de soi sur les mesures qui ont été prises. Les entreprise s'engagent plus facilement après avoir pris connaissance d'exemples concrets.

Se faire aider en s'appuyant sur des dispositifs existants

Il convient de ne pas rester seul face à cette problématique. Prendre conseil auprès d'acteurs relais (collectivité, chambre consulaire, assurance, associations spécialisées, etc.) facilite la prise de décision et permet de développer la bonne stratégie.

